



COMPTE-RENDU  
de la réunion du Conseil Municipal  
du lundi 23 Novembre 2020

---

Le Conseil Municipal de Beauvois en Cambrésis s'est réuni le lundi 23 novembre 2020 à 20 heures, Salle des Fêtes Marcel Devaux, sous la présidence de Yannick HERBET, Maire de la commune.

En présence de : Didier JACQUEMIN, Gilberte BOITIAUX, Dominique PLATEAUX, Marylise BALESTRIE, Mickaël CHRETIEN, Philippe CROMBOIS, Jean-Luc FIEVET, Nathalie GUENEZ, Aurélie HUET, Virginie DELSARTE, Sophie TEMPEZ, Félicie BOUTHEMY, Maxime LUTICK, Sylvie VERMEIL, Laurye LALLEMANT, Guillaume MASSART, David MORAIS CARDOSO.

Absent excusé : Sylvain SAKALOWSKI (procuration donnée à Jean-Luc FIEVET)

-----

En préambule Yannick HERBET précise que les récentes instructions gouvernementales imposent l'absence de public durant l'état d'urgence sanitaire ; la réunion fera l'objet d'une retransmission vidéo en différé sur le site internet de la commune.

Le compte-rendu de la réunion du 12 octobre 2020 est approuvé puis le Conseil Municipal, sollicité par le Maire, autorise l'inscription de cinq questions complémentaires.

**1) Rapport sur le prix et la qualité des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement**

Mr le Maire a été destinataire du rapport annuel d'activités 2019 des services publics de l'eau potable et de l'assainissement présenté par le Président du SIDEN-SIAN ; il doit faire l'objet d'une présentation au Conseil Municipal, sans nécessité de vote.

Ce document est disponible en Mairie et sur internet à l'adresse suivante : [www.noreade.fr](http://www.noreade.fr)

L'assemblée en prend acte.

**2) Prime « Vélo Assistance Electrique »**

Yannick HERBET rappelle que l'acquisition d'un vélo à assistance électrique est éligible à une prime de l'Etat sous réserve qu'une collectivité locale participe également financièrement à cet achat.

En concertation avec Guillaume MASSART, Mr le Maire propose que la commune contribue à cette opération à hauteur de 100 € par vélo (avec un maximum de deux achats par foyer).

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de cette prime.

Yannick HERBET souligne qu'il s'agirait d'un geste en faveur de l'environnement ; la participation proposée équivaut à celle accordée par la commune de Cambrai.

Six Beauvoisiennes et Beauvoisiens pourraient être concernés dans un premier temps.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer cette prime de 100 €.

Le Maire salue cette décision et l'investissement de Guillaume MASSART dans ce dossier.

### **3) Demande d'une deuxième gratuité de salle**

L'assemblée est informée que l'Association des Parents d'Elèves de Beauvois en Cambrésis, par la voix de sa présidente, Mme Isabelle GRASSART, sollicite une deuxième gratuité de salle (le Foyer Rural) en 2021 puisqu'il est prévu, si la crise sanitaire le permet, d'organiser un Loto le 6 février et une journée Halloween le 30 octobre.

Le Conseil Municipal, invité à accorder cet avantage, émet un avis favorable unanime.

### **4) Délibération Modificative Budgétaire**

Des ajustements de crédits ouverts au Budget Primitif sont à effectuer de la manière suivante :

En Investissement, prévoir des crédits aux comptes 1311 et 1313 (dépenses) et aux comptes 1321 et 1323 (recettes).

En Fonctionnement, effectuer les opérations budgétaires suivantes :

- Compte 6745 : + 1 000 € (prime vélo électrique)
- Compte 65548 : + 4 500 € (participation au SIATUB pour la modification du PLU)
- Compte 66111 : + 100 € (intérêt des emprunts)
- Compte 6535 : - 1 000 €
- Compte 6475 : - 600 €
- Compte 6247 : - 2 000 €
- Compte 6232 : - 2 000 €

Yannick HERBET profite de l'occasion pour préciser que le projet de modification simplifiée du PLU, destinée à permettre la réalisation d'un béguinage, sera mis à disposition du public en Mairie et sur le site internet de la commune du 7 décembre 2020 au 12 janvier 2021 inclus.

### **5) Tarif 2021 de la cantine scolaire**

Le Maire indique que le prix de vente des tickets repas est applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier de chaque exercice ; il varie selon le tarif fixé par la société API.

Cette dernière vient de faire savoir qu'aucune actualisation de prix ne sera appliquée en 2021.

En conséquence, il est proposé de maintenir à 3,20 € le prix de vente du ticket.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

## **6) Tarifications 2021**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'appliquer à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 les tarifs proposés par le Maire, à savoir :

### Garderie périscolaire

Tarif actuel	Tarif proposé	Variation %
2,00 €	2,00 €	néant

### Cimetière

Opérations diverses	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Inhumations enfants	10.00 €	10.00 €	-
Inhumations adultes	19.50 €	20,00 €	2.56
Caveau communal/jour	1.70 €	1.70 €	-
Exhumation 1 <sup>er</sup> corps	57.00 €	58.00 €	1.75
Exhumation 2 <sup>ème</sup> corps	35.00 €	36.00 €	2.85

### Concessions (m2)

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Temporaire (15 ans au plus)	12,70 €	12.90 €	1.57
Trentenaire	25.50 €	26,00 €	1.96
Cinquantenaire	44.00 €	45.00 €	2.27

## Vente de caveaux suite à une reprise de concessions en état d'abandon

### Caveau de 1 à 3 places

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Mauvais état	245.00 €	250.00 €	2.04
Etat Moyen	355.00 €	360.00 €	1,41
Bon état	490.00 €	500.00 €	2.04

### Caveau de 4 places minimum

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Mauvais état	470.00 €	480.00 €	2.13
Etat Moyen	700.00 €	715.00 €	2.14
Bon état	940.00 €	960.00 €	2.13

### Colombarium

#### Case de 2 urnes

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Concession trentenaire	860.00 €	880.00 €	2.33
Concession cinquanteaire	1 070.00 €	1 090.00 €	1.87

#### Cavurne de 4 à 6 urnes

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Concession trentenaire	490.00 €	500.00	2.04
Concession cinquanteaire	715.00 €	730.00	2.10

Cavurne de 2 à 3 urnes

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Concession trentenaire	340.00 €	345.00	1.47
Concession cinquantenaire	570.00 €	580.00	1.75

Locations de salle

**Ancienne Mairie**

Habitants et associations de la commune

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Nettoyage	74.00 €	75.00 €	1.35
Location 1 journée	160.00 €	162.00 €	1.25
Location 2 journées	198.00 €	200.00 €	1.01
Vin d'honneur	102.00 €	104.00 €	1.96

Habitants et associations extérieurs

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Nettoyage	74.00 €	75.00 €	1.35
Location 1 journée	250.00 €	255.00 €	2.00
Location 2 journées	345.00 €	350.00 €	1.45
Vin d'honneur	144.00 €	147.00 €	2.08

**Foyer Rural**

Habitants et associations de la commune

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Nettoyage	138.00 €	140.00 €	1.45
Location 1 journée	250.00 €	260.00 €	4.00
Location 2 journées	330.00 €	345.00 €	4.55
Vin d'honneur	180.00 €	190.00 €	5.55

#### Habitants et associations extérieures

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Nettoyage	138.00 €	140.00 €	1.45
Location 1 journée	500.00 €	525.00 €	5.00
Location 2 journées	600.00 €	630.00 €	5.00
Vin d'honneur	300.00 €	315.00 €	5.00

#### Salle de sports (vin d'honneur pour les habitants de la commune)

Tarif actuel	Tarif proposé	Variation %
92.00 €	94.00 €	2.17

### **7)Subvention 2020 au Centre Social l'Escale**

Le Maire rappelle que depuis la création du Centre Social l'Escale la commune lui apporte un soutien financier conséquent par le biais d'une subvention qui englobe notamment une somme de 30 000 € accordée pour l'organisation des Accueils de Loisirs.

La crise sanitaire , qui a obligé le Centre Social l'Escale à restreindre ses activités, ainsi que la bonne santé financière de la structure, constatée lors du dernier Conseil d'Administration, incitent le Maire à proposer une diminution de la subvention municipale 2020 pour la faire passer à 60 155 € (contre 71 060 €) montant qui était inscrit au Budget Primitif 2020 du Centre Social l'Escale.

Yannick HERBET refait l'historique du Centre Social l'Escale, soulignant que la Maison des Jeunes, à l'origine du Centre Social, percevait à l'époque une subvention de 15 000 € alors qu'elle employait trois animateurs.

Le statut de régie municipale ainsi que l'agrément de la Caisse d'Allocations Familiales ont permis le développement de cette structure et une augmentation du personnel.

Lors de la création du Centre Social l'Escale, la subvention municipale a été fixée à 90 000 € dont 30 000 € au titre des accueils de loisirs qui étaient auparavant gérés par la commune.

Il ajoute que le budget du Centre Social l'Escale est ainsi passé de 360 000 € en 2008 à 880 000 € en 2014.

Après son élection au poste de Maire, il a estimé devoir « réduire la voilure » et a de ce fait diminué la subvention municipale.

En accord avec Marylise BALESTRIE (Présidente du Centre Social) et Sandrine MERCIER (Directrice) la subvention 2020 proposée au Conseil Municipal atteint 60 155 €, soit une baisse de 15 % environ par rapport à 2019 qui s'explique en partie par l'absence de CLSH l'été dernier.

Marylise BALESTRIE intervient en pointant la crise sanitaire qui a eu pour effet de diminuer le nombre de vacataires, les frais de transports pour les activités, les dépenses liées aux repas servis à la cantine.

Elle a souhaité que le Centre Sociale l'Escale, compte- tenu de sa bonne santé financière, manifeste sa solidarité en soulageant le budget communal.

Pour 2021, elle souhaiterait que la subvention municipale repose sur un socle fixe de 50 000 € auquel s'ajouterait une part variable selon les activités et résultats du Centre Social l'Escale.

Suite à ces interventions, le Conseil Municipal fixe à l'unanimité, la subvention 2020 à 60 155 €.

A noter que Marylise BALESTRIE, en sa qualité de Présidente du Centre Social l'Escale, ne participe pas au vote.

### **8)Subventions 2020**

Le Conseil Municipal prend connaissance du tableau ci-dessous :  
Associations locales

Association	Point financier	Subventions 2019	Propositions 2020
Amicale Sapeurs-Pompiers	+ 170 € (exercice 2019)	Néant*	3 200 €
Amicale Jeanne d'Arc	- 402,00 € (exercice 2019)	665 €	665 €
Amicale Laïque	8 477,85 €	2 895 €	2 895 €
UNC – AFN	2 234,00 €	360 €	360 €
Gymnastique Volontaire Beauvoisienne	10 933,68 €	1 200 €	1 200 €
Sté Colombophile La Défense	7 733,91 €	800 €	800 €
Sté de chasse	2 064,50 €	360 €	360 €
Centre Français Secourisme	9 588,75 €	500 €	500 €
Club Séniors	1 660,25 €	5 225 €	5 225 €
Harmonie Mutualiste B-F	- 999,57 €	6 600 €	6 600 €
Les Volants Beauvoisiens	356,11 €	200 €	200 €
Le Petit Carrousel (club hippique)		----	200 €

\*L'Amicale des Sapeurs-Pompiers a renoncé en 2018 et 2019 à la subvention municipale par mesure de solidarité

#### Associations extérieures

Association	Montant 2019	Propositions 2020
Union Commerciale Caudry – Beauvois	300 €	300 €
Donneurs de sang de Caudry	100 €	100 €
Croix Rouge Française de Caudry	300 €	300 €
Prévention Routière	300 €	200 €

Yannick HERBET souhaiterait toutefois modifier les propositions en les alignant sur la baisse appliquée pour la subvention 2020 du Centre Social l'Escale, par souci de solidarité.

Il suggère donc que les subventions inférieures à 1 000 € subissent une diminution de 10 % et celles supérieures à 1 000 € une baisse de 15 %.

A titre d'exemple, il estime que l'Harmonie Mutualiste, du fait de l'annulation des cours, a eu moins de dépenses à supporter.

S'agissant du Petit Carrousel, qui dispose du statut d'association, la subvention de 200 € constitue un premier geste symbolique.

Répondant à Laurye LALLEMANT qui souhaite obtenir de plus amples informations sur le fonctionnement de ce club hippique, Yannick HERBET précise qu'il ne possède aucun élément précis sur le nombre d'adhérents et les activités proposées.

Laurye LALLEMANT estime cependant que l'aide proposée de 200 € est faible au regard de la baisse des cours dispensés et du maintien des charges de fonctionnement.

Suite à ces échanges, le Conseil Municipal décide à l'unanimité les baisses de 10 et 15 % avancées par le Maire, sachant que Didier JACQUEMIN, Gilberte BOITTIAUX, Maxime LUTICK et Marylise BALESTRIE ne participent pas au vote des subventions concernant les associations au sein desquelles ils ont des responsabilités.

En ce qui concerne les associations extérieures l'assemblée décide le maintien des subventions à leur niveau de 2019, à l'exception de Laurye LALLEMANT, Sylvie VERMEIL et Virginie DELSARTE qui préconisaient une diminution de 10 %.

Enfin, Yannick HERBET, en réponse à Sylvie VERMEIL précise que le B.E.A. a été remplacé par un Comité des Fêtes (ces deux structures n'ont jamais obtenu d'aide financière communale).

Les cinq questions complémentaires sont ensuite abordées.



### **9) Admission en non-valeur de produits irrécouvrables**

Le Centre des Finances Publiques de Caudry sollicite l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables d'un montant de 493,78 € correspondant à des factures émises par la Régie Electrique en 2013.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer sur cette demande, accepte par 18 voix pour et 1 contre (Laurye LALLEMANT).

### **10) Acceptation de devis suite à une dégradation de biens publics**

Le Maire précise que des biens publics (mobilier urbain, voirie) ont été endommagés le 29 mai 2020 suite à un accident de la circulation.

La conductrice ne s'étant pas présentée en Mairie pour établir un constat, une plainte a été déposée mais le Tribunal de Cambrai demande que le Conseil Municipal accepte, par délibération, les devis établis à l'époque d'un montant global de 1 452 € TTC.

Adopté à l'unanimité.

### **11) Demande de subvention au Conseil Départemental du Nord dans le cadre du plan de relance de l'économie**

Le 16 novembre dernier, le Conseil Départemental du Nord a décidé d'élargir son dispositif ADVB (Aide Départementale aux Villages et Bourgs) à un soutien au plan de relance de l'économie initié dans le cadre de la crise sanitaire.

Une enveloppe exceptionnelle a ainsi été débloquée pour permettre aux collectivités locales d'effectuer des travaux de rénovation du patrimoine communal.

Le montant maximum des travaux subventionnables a été fixé à 70 000 € HT et le taux de subvention à 50 %.

Les demandes doivent être déposées avant le 1<sup>er</sup> décembre 2020 et les travaux impérativement terminés avant le 30 septembre 2021.

Le Maire propose de solliciter cette aide pour rénover la toiture et les plafonds de l'Eglise.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### **12) Retour de biens réformés à la commune de Beauvois en Cambrésis**

Dans le cadre de la dissolution de la Communauté de Communes de Carnières-Sud, qui a fusionné à l'époque avec la Communauté de Communes de l'Est-Cambrésis (devenue ensuite Communauté de communes du Caudrésis) des biens ont été mis à disposition de cette dernière pour l'exercice de diverses compétences (déchets ménagers, brigades vertes, etc ...).

Certains de ces biens ont été réformés par la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis pour cause de casse et de vétusté ; il convient de les réintégrer dans l'actif de la commune avant de pouvoir les sortir de celui-ci.

Un procès-verbal de retour des biens réformés doit être signé par le Maire et le Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis pour officialiser cette opération.

Il s'agit d'une opération purement comptable, sollicitée par le Centre des Finances Publiques de Caudry, sans aucune incidence sur le budget communal.

Adopté à l'unanimité.

### **13) Désignation des représentants de la commune à l'agence iNord**

Le Maire informe l'assemblée que la commune adhère à l'Agence iNord, structure de conseils aux collectivités territoriales placée auprès du Conseil Départemental du Nord.

Suite aux dernières élections, il importe de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Nathalie GUENEZ et Laurye LALLEMANT sont nommées respectivement dans ces fonctions.

### **14) Informations diverses**

-Roger BRICOUT, admis à la retraite le 1<sup>er</sup> décembre 2020, sera remplacé par Franck LESAGE au sein des services municipaux ; celui-ci, lors de différents contrats ou remplacements effectués, a manifesté polyvalence, discrétion, investissement personnel. Son profil correspond à celui recherché, il dispose du permis de conduire.

-le bilan financier provisoire des dépenses supplémentaires engendrées par la crise sanitaire est présenté. A la date du 20 novembre 2020, l'achat de matériel de protection, de matériels et produits spécifiques a coûté 12 883,49 € ; les dépenses de personnel (renfort du service technique et du service entretien) ont été évaluées à 7 050,48 €.

De ces sommes, il convient de soustraire une subvention de 1 013,97 € attribuée pour l'achat de masques.

-Le Conseil Départemental du Nord a accordé deux subventions au titre des amendes de police, d'un montant total de 4 341 € pour des projets d'aménagement routier de sécurité rue de Béwillers.

Dominique PLATEAUX ajoute que le reste à charge pour la commune atteindra 2 600 € environ.

-un food-truck appartenant à un beauvoisien nouvellement arrivé, (Mr SAUVAGE) s'installera rue du stade. La friagerie et la Buissonnière, qui auraient pu être concurrencées, n'ont émis aucune objection. Le camion sera ouvert du lundi au samedi de 11h à 14h. et de 18h. à 21h.

L'autorisation a été accordée pour 6 mois, l'installation du coffret électrique sera prise en charge par l'intéressé.

-Dominique PLATEAUX précise qu'un ralentisseur a été installé rue Rambach, un deuxième est prévu dans la même rue à hauteur de l'église.

-Sylvie VERMEIL signale que certains automobilistes sortent de la rue du Commerce en marche arrière, d'où des risques d'accident.

-Guillaume MASSART interroge le Maire sur le devenir des pavés de la cour de la Fabrique.

Didier JACQUEMIN avance que leur restauration aurait été trop onéreuse ; par ailleurs leur maintien aurait hypothéqué l'accès Personne à Mobilité Réduite.

-Compte-tenu de la dangerosité des arrêts bus de la rue Berthelot Guillaume MASSART prescrit l'installation de feux tricolores intelligents.

Dominique PLATEAUX estime ces équipements onéreux et peu efficaces.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.15.

